

**76 Assemblée Mondiale de la Santé**  
**PILIER 3 - Point 27.1**  
**(I,J,K,L,M,N)**

**Déclaration prononcée par l'Angola au nom des 47 Etats de la Région Africaine**  
**26 Mai 2023**

Monsieur le Président,

1. Les États membres de la Région Africaine reconnaissent que les objectifs de l'OMS visant à améliorer la santé et le bien-être d'un milliard de personnes supplémentaires constituent un défi ambitieux qui nécessitera une approche coordonnée entre tous les États membres ainsi qu'une collaboration étroite avec d'autres partenaires internationaux du développement.
2. En ce qui concerne le **point I.**, étant donné que les secteurs de la santé jouent un rôle important dans la gestion rationnelle des produits chimiques, nous considérons que le changement d'orientation de la feuille de route de l'OMS est une stratégie précieuse qui devrait être mise en œuvre en aidant les États membres à identifier des domaines spécifiques d'évaluation et un plus grand engagement pour la gestion des produits chimiques, en vue d'une santé communautaire durable.
3. Dans cadre du **point J.**, de nombreux pays africains subissent les effets du changement climatique, y compris des phénomènes tels que les inondations et la sécheresse prolongée, qui mettent à l'épreuve les réponses nationales. Parmi les conséquences figurent la faim et la malnutrition infantile résultant de la réduction de la production alimentaire, ainsi que les maladies diarrhéiques aiguës et le choléra.
4. Bien que la nouvelle stratégie mondiale de l'OMS pour la santé, l'environnement et le changement climatique vise à transformer la façon dont nous abordons les risques environnementaux pour la santé, elle doit être adaptée aux nouvelles preuves accumulées, afin d'aider les pays, de manière concertée, à adapter leurs politiques et mettre en œuvre des actions en fonction des contextes spécifiques qui prévalent.
5. En ce qui concerne le **point K.**, le Plan d'action de l'OMS pour la Décennie du vieillissement en bonne santé 2020-2030 vise à rassembler les gouvernements, la société civile, les professionnels et d'autres partenaires pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées, de leurs familles et de leurs communautés.

L'allongement de l'espérance de vie est l'une de nos réalisations collectives les plus remarquables, reflétant les progrès du développement social et économique, ainsi que de la santé.

6. La Décennie du vieillissement en bonne santé offre des possibilités d'adaptations et d'investissements appropriés pour promouvoir un vieillissement en bonne santé, y compris des soins de santé et sociaux intégrés et des environnements adaptés aux personnes âgées. Une collaboration multisectorielle est nécessaire, visant un changement transformateur et, en même temps, renforçant la confiance entre les générations, optimisant les opportunités pour un vieillissement en bonne santé pour tous.

7. A ce titre, nous soutenons les recommandations adressées au Directeur général et demandons des rapports de progrès périodiques sur les sujets ci-dessus afin d'assurer leur mise en œuvre.

8. Sur le **point L.**, les services WASH et de gestion des déchets sont essentiels pour fournir des soins de qualité, prévenir et contrôler les infections. Le dernier rapport de l'OMS/UNICEF identifie des lacunes majeures dans les services d'hygiène de base dans de nombreux établissements de soins de santé dans le monde, les États membres de la Région africaine attendent avec impatience le sommet mondial sur WASH qui se tiendra en 2023 afin d'élaborer un plan mondial pour 2023-2030 avec des approches multisectorielles et des actions innovantes.

9. Sur le **point M.** Le secrétariat a promu différentes initiatives et développé des plateformes pour accroître l'accès aux services de soins auditifs et aux technologies de la santé afin d'améliorer la qualité de vie des personnes malentendantes et sourdes. Les États membres corroborent la nécessité d'intensifier les actions pour de plus grands progrès dans ce domaine, notamment l'intégration des soins auditifs dans les soins de santé primaires et l'élaboration de politiques et de stratégies dans les programmes de lutte contre les maladies chroniques non transmissibles afin d'assurer une identification et une réadaptation précoces.

10. Enfin, sur le **point N.**, comme le deuxième rapport de progrès sur le changement climatique et la santé dans les petits États insulaires en développement informe que les plans d'action n'ont pas été poursuivis, les États membres de la Région africaine reconnaissent que l'accès au financement et la

capacité technique demeurent la plus grande contrainte à la mise en œuvre du plan.

11. En ce sens, la Région africaine réitère la nécessité de l'assistance technique de l'OMS pour résoudre ces problèmes en : (i) fournissant un soutien plus stable aux pays ; (ii) mobilisant les capacités d'un plus large éventail de partenaires ; (iii) facilitant l'accès au financement ; et (iv) travaillant avec le Fonds vert pour le climat et le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'établir une facilité de cofinancement qui accorde la priorité à ces pays.

Je vous remercie.